

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 janvier 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre d'une réflexion sur les déplacements, la commune de Vaulx en Velin souhaite engager une étude sur la création d'une porte verte entre son centre et le parc de Miribel-Jonage, sur l'avenue Louis Duclos. Il s'agirait d'un accès au parc réservé aux transports collectifs, aux deux roues et aux piétons.

La réalisation de cet accès suppose un report du trafic automobile sur d'autres voies, la mise en place d'aménagements spécifiques et le réexamen du rôle des différentes entrées du parc de Miribel-Jonage.

Afin de vérifier l'opportunité et d'établir la faisabilité de ce projet, la commune de Vaulx en Velin propose de lancer une étude dont elle assurerait la maîtrise d'ouvrage, en partenariat avec la Société d'économie mixte pour la gestion et l'animation des équipements de plein air et de loisirs du parc de Miribel-Jonage (SEGAPAL) et la Communauté urbaine.

La Commune propose de répartir entre les trois partenaires le coût de cette étude estimé à 72 360 F TTC, soit 24 120 F TTC pour chacun.

L'étude serait conduite en lien avec l'élaboration des plans de déplacements de secteur de Vaulx en Velin et du parc de Miribel-Jonage, (les plans de déplacements de secteur sont la traduction cartographiée des orientations du plan de déplacements urbains) ;

B - Propose, compte tenu de l'intérêt de participer à l'étude de ce projet, de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à :

a) - signer la convention d'étude tripartite entre la commune de Vaulx en Velin, la SEGAPAL et la communauté urbaine de Lyon,

b) - participer au financement de l'étude pour un montant forfaitaire de 24 120 F TTC.

2° - La dépense à engager sera imputée sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - section de fonctionnement - exercice 1999 - compte 657 140 - fonction 820.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,